ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 45073

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les jeunes sans qualification. Chaque année, ce sont près de 8 % des élèves, soit 60 000 jeunes, qui sortent de l'école sans aucune qualification ou qui la quittent avec une qualification faible. Ces jeunes rejoignent donc les rangs des chômeurs, alors même que les entreprises artisanales rencontrent des difficultés pour recruter. Il conviendrait que les enfants soient davantage sensibilisés dès l'école primaire aux métiers de l'artisanat. Il souhaiterait par conséquent connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a le souci d'apporter une réponse à la sortie de l'école de 60 000 jeunes sans qualification ou avec une qualification faible. C'est pour prévenir ces sorties anticipées, liées à l'échec scolaire, que l'alternance au collège, dès la classe de quatrième a été mise en place en 2003. Dans un contexte différent, ces élèves peuvent être valorisés, construire un projet personnel et se déterminer éventuellement pour une orientation professionnelle. Mais au-delà, il est nécessaire de travailler sur les représentations que se font les jeunes et leurs familles de la voie professionnelle et du monde du travail. C'est pourquoi, à la rentrée 2004, une option « découverte professionnelle » a été mise en expérimentation sur 16 établissements et sera progressivement généralisée à l'ensemble des élèves à partir de la rentrée 2005. Elle pourra être suivie sous forme facultative à raison de trois heures hebdomadaires. Certains élèves pourront opter pour une découverte approfondie, pour un horaire global de 6 heures hebdomadaires, en cumulant cette formation au titre des enseignements obligatoires et des enseignements facultatifs. Enfin, l'enseignement de la technologie au collège participera lui aussi à cette initiation au monde professionnel. Il est prévu dès le cycle central (5e et 4e) d'ouvrir le contenu de l'enseignement à la découverte des champs professionnels et à la diversité des domaines technologiques. Ces nouveaux dispositifs visent d'une part à sensibiliser les jeunes aux divers métiers et d'autre part, à leur indiquer les modalités de formations qui leur correspondent en aval. La préparation de la future loi d'orientation constitue l'occasion de renforcer la prise en compte de cette sensibilisation professionnelle dans nos cursus scolaires.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45073
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5944
Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10016